



## **Classes à projet d'éducation aux médias ou « Classes à PEM »**

### **APPEL A PROJET**

#### **Création / reconduction d'une classe à PEM Année 2012-13**

*Un dispositif, initié à la rentrée 2010-2011 dans l'académie de Créteil, pour offrir aux élèves une éducation aux médias tout au long de l'année.*

L'éducation aux médias est déjà une réalité dans les pratiques professionnelles de nombreux enseignants comme en attestent les effectifs des participants à la Semaine de la Presse et des Médias dans l'école® qui a engagé plus de 700 établissements.

Avec les **classes à PEM**, il s'agit d'aller au-delà et d'encourager une éducation aux médias tout au long de l'année.

#### **Le dispositif**

Deux textes majeurs encouragent une généralisation de l'éducation aux médias en lien avec les pratiques disciplinaires :

- Juillet 2006, l'éducation aux médias est inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences.

- 2007, un rapport de l'Inspection générale fait une série de propositions concrètes pour que l'éducation aux médias "passe au stade d'une démarche globale, construite, pilotée".

La création des **classes à PEM** met en oeuvre trois propositions du rapport de l'inspection générale d'août 2007 :

- « Faire de l'éducation aux médias une voie "traversante" des disciplines fondamentales »,
- « Réserver du temps et/ou un espace bien identifié pour cet enseignement »,
- « Mettre l'accent sur la pratique en s'appuyant sur des partenaires professionnels ».

Sur le modèle de ce qui a été impulsé dans l'académie de Bordeaux, le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information - CLEMI de l'académie de

Créteil a créé des **classes à PEM, dispositif qui permet de définir un temps et un espace dédiés aux projets médias transdisciplinaires**. Dès la rentrée 2010, le CLEMI académique a accompagné les équipes pédagogiques engagées dans un projet d'éducation aux médias dans 9 établissements (dont 8 collèges). En 2011-2012, 24 établissements ont participé au dispositif.

**À la rentrée 2012-2013, le dispositif s'élargit pour permettre la création d'une trentaine de classes à PEM, en collège et en lycée dans l'académie.**

### Les actions :

Les **classes à PEM** proposent aux élèves, à raison d'une heure hebdomadaire en moyenne, un enseignement d'éducation aux médias alliant théorie et pratique, en lien avec les programmes des disciplines fondamentales.

Ce cadre est l'occasion de mettre en œuvre des activités d'analyse des médias et des discours médiatiques, d'étude de leur fonctionnement et du travail lié à la production de l'information. Des ateliers permettent aux élèves d'être mis en situation de production médiatique : réalisation ponctuelle ou sur l'année d'un journal, d'une radio, de reportages vidéo ou encore de la réalisation d'un journal en ligne.

Ces activités s'appuient sur la participation à des concours et actions de valorisation organisés par le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information

(Concours de reportages radio, concours de Unes, concours des journaux scolaires, festival vidéo...).

### Les acteurs :

La coordination de la **classe à PEM** est assurée par **un binôme composé du professeur documentaliste de l'établissement et d'un enseignant d'une autre discipline**.

Tout au long de l'année, **l'accompagnement du CLEMI** se traduit par des actions de conseils, de formation et selon les besoins, par une aide à l'équipement des établissements.

**Une HSA (36 HSE) est allouée au projet** pour le temps de concertation.

La Mission Académique Pédagogie Innovation Expérimentation (MAPIE) est associée à ce

suivi pédagogique depuis janvier 2011. Elle apporte son expertise notamment dans

l'évaluation des projets.

Les enseignants impliqués dans les **classes à PEM** sont prioritaires sur des dispositifs de formation proposés par le CLEMI. Ces formations visent à impulser un travail en réseau et une mutualisation des compétences.

### Les perspectives :

À la rentrée 2012, le dispositif s'élargit pour permettre la création d'une trentaine de classes à PEM, en collège et en lycée.

## Le calendrier :

**Dépôt des dossiers de création /reconduction d'une classe à PEM : date limite le**

**1<sup>er</sup> juin 2012 par courrier en ligne (PDF) à**

**clemicreteil@ac-creteil.fr**

**ou par fax** au 01 48 80 01 89

Une commission de validation des projets composée de représentants du CLEMI, de la MAPIE, de la DAAC et du Pôle numérique, se tiendra début juin et ses avis seront communiqués aux établissements avant le 15 juin 2012.

Pour toute demande d'information, écrire à :

Elodie GAUTIER, déléguée académique à l'éducation aux médias

elodie.gautier@ac-creteil.fr